

DEC152351DR05

Décision portant nomination de M. Yann Le Coq aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8630 intitulée systèmes de référence temps-espace - SYRTE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8630 intitulée systèmes de référence temps-espace ;

Vu la décision n° DEC142815INSU en date du 18 décembre 2014 portant nomination de M. Arnaud Landragin en qualité de directeur de l'unité UMR 8630 à compter du 1^{er} janvier 2015.

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 septembre 2014 ;

Considérant que M. Yann Le Coq a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC du 26 mai au 11 juin 2015 (Durée : 35.5 heures).

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yann Le Coq, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8630 intitulée systèmes de référence temps-espace, à compter du 1^{er} juillet 2015.

M. Yann Le Coq exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yann Le Coq est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégue responsable

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

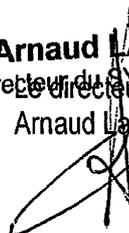
T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 octobre 2015

Arnaud LANDRAGIN
Directeur du SYRTE - UMR8630
Le directeur de l'unité
Arnaud Landragin

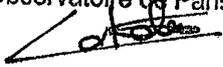


Visa du délégué régional du CNRS



Visa du président de l'Observatoire de Paris

Le Président
de l'Observatoire de Paris



Claude CATALA